

Courrier à la communauté

L'annonce de l'obtention d'une autorisation pour résider sur l'archipel de Crozet entre décembre 2022 et Mars 2023 a soulevé beaucoup d'attentes et de réactions dans le monde amateur.

Toute l'équipe travaille afin que cette expédition soit un succès et qu'un maximum d'OM puisse faire le contact.

Il faut néanmoins préciser les conditions de cette autorisation.

Il y a trois domaines qui imposent les limites : le climat, la nature du sol et la protection de l'environnement.

Le climat.

Le vent souffle en moyenne à 70 Km/h avec des rafales pouvant atteindre plus de 150 Km/h et ceci en quelques minutes. Il pleut 300 jours par an. Il n'y a que peu de saison à Crozet, donc ces conditions sont valables toute l'année, même si en été austral on peut espérer quelques journées moins désagréables.

La nature du sol.

Les îles sont d'anciens volcans avec une roche particulièrement dure. Dessus une fine couche de scories (entre 10 et 60 cm). La seule végétation est constituée d'herbes. Il est donc impossible d'enfoncer quelque chose dans le sol. Pour installer des verticales (mats aluminium ou fibre de verre) il faut creuser et fixer avec du béton, ou pouvoir lester toujours avec des plots béton. Soit, pour faire un 4SQ avec 4 haubans par mat, presque 30 plots.

L'environnement.

Toutes les terres Australes Françaises sont sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et déclarées sites protégés. Ceci impose pour conserver la faune et la flore des règles extrêmement strictes. Pour la protection des oiseaux, antennes, haubans et tout ce qui pourrait faire obstacle, sont quasiment interdits, impossible de creuser, faire du béton, sur l'ensemble de l'île. La pollution générée par la présence de l'homme doit être la plus faible possible (vie uniquement dans la base, utilisation de matériel respectueux de l'environnement, ..). La base est petite (environ 40 personnes au plus fort de l'activité), les places sont donc extrêmement difficiles à obtenir. La priorité étant donnée aux scientifiques. Ceci explique qu'un seul opérateur ait pu obtenir l'autorisation (mais pour 3 mois). Pour donner un exemple, tout le matériel qui débarque sur l'île doit être aspiré et nettoyé afin de s'assurer qu'aucun pollen, graine, animaux nouveaux arrive sur l'archipel.

Notre demande initiale proposait d'installer des 4 squares sur 40 et 20. Elle fut refusée. Impossible de maintenir en place avec le vent et la nature du sol des mats Spiderbeam. La seule solution pour l'installation d'antenne qui nous a été accordée par l'administration est de disposer d'un point de fixation sur un bâtiment et de tirer des antennes filaires à partir de ce point. Pas de beam (Spiderbeam, hexbeam,..).

Ce point est clairement écrit dans l'autorisation que nous avons reçu.

Toute l'équipe travaille à étudier quelle est la meilleure solution pour, avec ces contraintes, obtenir la meilleure antenne. Je continue à garder le contact avec les autorités pour optimiser la position de ce point de fixation.

La propagation s'améliore aussi nous avons bon espoir de faire un grand nombre d'ATNO. Tous les équipements seront doublés et si la communauté m'aide, j'apporterai ce qu'il y a de mieux comme matériel pour satisfaire le plus grand nombre. Le trafic SSB et CW sera privilégié. Le trafic FT8 réservé pour les bandes basses si je peux tendre une antenne 80 m et pour les contrées les plus éloignées (West coast US).

Vous l'avez compris, Crozet n'est pas un hôtel en bord de plage sur une île du Pacifique.

Thierry F6CUK

2 novembre 2021